

CAHIER DES DEVANTURES COMMERCIALES



Pays Haut Languedoc et Vignobles

Bâtir un territoire

SOMMAIRE

03 AVANT-PROPOS

Réglementation

Pour le patrimoine :

Loi du 29 décembre 1979 concernant la publicité, les enseignes et pré-enseignes.

Adresses

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault : 19 rue Saint-Louis 34000 Montpellier, tel. 04 99 13 37 00.

Parc Naturel Régional du Haut Languedoc : 13 rue du Cloître BP 9 34220 Saint-Pons-de-Thomières, tel. 04 67 97 38 22.

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Hérault : 5 impasse

04 LES ÉCHOPPES MÉDIÉVALES

Enclos Tissier-Sarrus 34061 Montpellier cedex, tel. 04 67 06 81 21.

Maître d'ouvrage

Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Coordination

Pays Haut Languedoc et Vignobles, Corinne Roger, Anne Galibert.

Directeur de la publication

Jean Bassede, directeur général du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Conception et réalisation

Pact Arim : Pact-Habitat 34, Mathieu

06 LES DEVANTURES COMMERCIALES

Pragout ; Aude-Habitat, Ginette Dal Maso ; graphisme Al Dente.

Crédits

Photos : Pact-Habitat 34, sauf couverture Pays (1).

Illustrations : Pact-Habitat 34, sauf p. 8 et p. 9 Sylvie Méric.

Remerciements

Raoul Monnier du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Hérault, Alain Perez du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault, Commune de Capestang, Sylvie Méric.

08 LES ENSEIGNES ET STORES

AVANT-PROPOS

Les **devantures** commerciales sont le **reflet de l'activité** économique d'une commune et **représentent** aussi un **patrimoine historique architectural** qu'il convient de **préserver** : d'une part pour contribuer à **sauvegarder l'équilibre** de la rue et **favoriser l'intégration de la devanture** dans la façade, et de l'autre **signaler** adroitement **l'activité**. **L'impact visuel** créé par une devanture ne peut être **surdimensionné** au risque de nuire à **l'homogénéité** de la rue, donc à l'activité elle-même.

Francis Boutes

Président du Pays Haut Languedoc et Vignobles, Vice-Président du Conseil général, Conseiller général du canton de Roujan, Maire de Gabian.

Hendrika Tassis

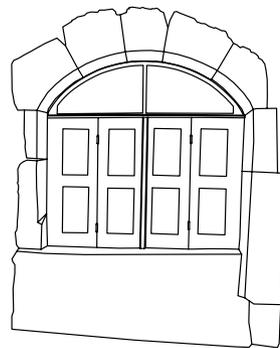
Présidente de la Commission Habitat et Logement du Pays Haut Languedoc et Vignobles, Maire du Pujol sur Orb.

Le Cahier des Devantures Commerciales vient compléter le Cahier de Préconisations Architecturales dans l'analyse de l'habitat ancien du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Au-delà du constat, il renseigne sur les caractéristiques architecturales et les typologies des devantures commerciales, et apporte des recommandations pour vous aider à les rénover et envisager une réhabilitation complète de la façade à l'aide des deux cahiers.

LES ÉCHOPPES MÉDIÉVALES

Avec l'**activité** croissante des villes au XII^{ème} siècle, de nombreuses **boutiques** se greffent aux **rez-de-chaussées** des habitations : ce sont des **étals** ou bien des **ateliers**. Surmontées d'un **arc plein cintre** ou plus simplement d'un **linteau**, les échoppes médiévales offrent une large **ouverture** sur la **rue** et sont souvent flanquées d'un **passage** vers l'intérieur. Elles subsistent souvent à l'**état de trace** lorsque la **réfection** de la façade ne les a pas fait totalement disparaître.





Les échoppes médiévales :
un patrimoine souvent malmené
qui doit faire l'objet d'une
réhabilitation de qualité.

Description

Ce type de boutique est caractéristique de la période médiévale et se développe jusqu'au XVIII^{ème} siècle. Les baies des boutiques médiévales sont relativement larges avec un arc en plein cintre ou anse de panier, ou sont surmontées d'un linteau droit. Les pierres d'encadrement sont souvent en marbre ou en pierres locales. Les banquettes sont

en pierre et servaient d'étals aux commerçants. Le passage aménagé pour l'accès dans l'échoppe peut se situer de côté ou au centre séparant les baies. Les menuiseries sont adaptées et suivent la courbe de l'arc. Un découpage en petits carreaux était réalisé ou bien aucune menuiserie n'était présente. La menuiserie se positionnait en feuillure et était protégée par des volets rabattables

ou amovibles en façade de part et d'autre de la boutique, ou en partie haute et basse. Les devantures médiévales ont subi la plupart du temps des modifications et les encadrements des ouvertures ont été souvent dénaturés. Dans tous les cas et si l'état des éléments constructifs le permet, on tentera à l'occasion de la réfection de la façade de préserver les devantures de ces échoppes.

LES DEVANTURES COMMERCIALES

La devanture commerciale du XIX^{ème} réinterprète l'échoppe médiévale. Placée en **feuillure** ou en **applique**, elle **encadre** seulement les **ouvertures** du rez-de-chaussée et ne dissimule pas l'architecture de la façade. Sa création ou sa **rénovation** sera exécutée en **tenant compte de l'architecture du bâtiment** et du contexte **patrimonial** dans lequel elle s'inscrit.

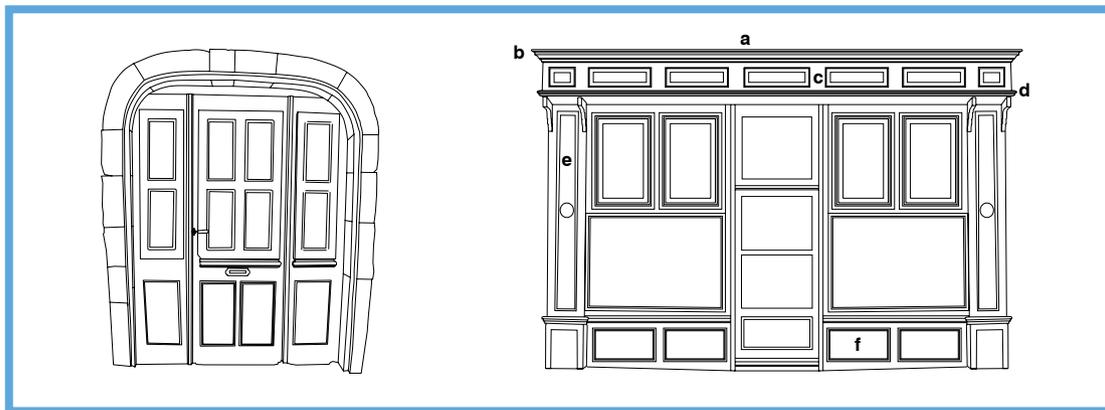


Devanture en feuillure

Très fréquente sur l'ensemble du territoire, la devanture est composée de bois. Sa menuiserie est disposée en retrait ou feuillure à l'intérieur de l'ouverture et son soubassement est constitué d'un panneau plein. Le vitrage est de format moyen avec des carreaux plus hauts que larges.

Devanture en applique

Elle est constituée d'un placage en bois dessinant des panneaux de part et d'autre de l'accès principal de la boutique. La devanture en applique est en surépaisseur du nu de la façade, surmontée d'une corniche et elle dispose d'un soubassement en bois plein.



De gauche à droite : devanture bois en feuillure, devanture bois en applique (a, auvent ; b, corniche ; c, tableau ; d, astragale ; e, couvre-caisson ; f, soubassement).

Éléments menuisés

Ces éléments assurent en général la fonction de décoration, de fermeture et de support de lettrage dans le cas des devantures en applique. Les éléments menuisés et moulurés des devantures en bois seront restaurés ou réalisés dans le même matériau. Leur restitution voire leur création

tiendra compte de la composition de la façade, de l'état des éléments constructifs et respectera les encadrements des ouvertures existantes.

Volets

En feuillure, les volets seront rabattables et amovibles en façade. Dans le cas des devantures en applique,

ils seront compris dans les caissons latéraux, ou alors roulants dans le caisson supérieur.

Vitrage sécurité

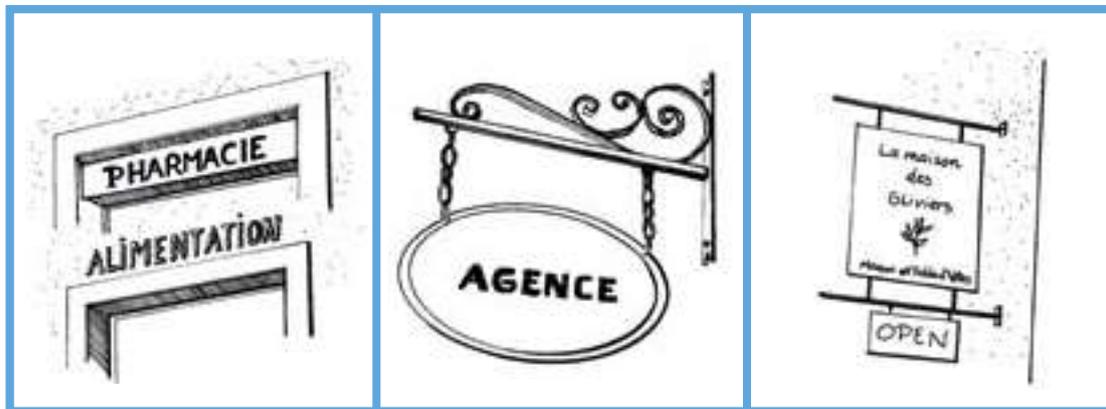
Un vitrage sécurité, lorsqu'il est spécifié anti-infraction, pourra être posé et ne nécessiter aucune autre protection particulière.

LES ENSEIGNES ET STORES

Les **motifs** stylisés, les **formes** légères découpées, l'utilisation réduite des **lettrages** améliorent la qualité de la **signalétique**. Les boutiques peuvent se signaler par une **enseigne en applique** (située dans le plan de la devanture) ou une **enseigne en drapeau** (perpendiculaire à la devanture) correspondant au **caractère** de la façade. Pour privilégier la **vision d'ensemble** et **limiter** l'aspect disparate des façades, le **nombre** et les **types** d'enseignes et de stores doivent être **restreints**.



... les stores s'intégreront eux dans le volume des devantures. Ils seront pliables, mobiles, de couleur unie et s'harmoniseront avec le caractère de la façade et la rue. L'usage du plastique est exclu ...



L'enseigne avec une largeur identique à celle de la baie s'insère sous le linteau dans le cas d'une devanture en tableau. Peinte et plane découpée dans un matériau mince, elle peut être posée en drapeau sur la façade.

Enseignes

L'enseigne en applique ou bandeau ne dépassera pas 40 cm de haut. L'enseigne en drapeau ou potence sera placée à au moins 3,5 m du sol avec une saillie maximale de 80 cm. Elles seront peintes ou découpées dans un matériau mince fixé sur la façade et leur dimension devra être en rapport avec la façade commerciale, celle de l'immeuble et la rue.

Grilles et stores

Les grilles devront être installées à l'intérieur du local en arrière de la menuiserie. Quand les devantures sont en applique, elles seront alors pliantes et rabattables, ou s'enrouleront dans un caisson supérieur. Les grilles en accordéon sont, quant à elles, à éviter. Les stores s'escamoteront en tableau et seront adaptés aux ouvertures.

Éclairage

L'éclairage des enseignes en drapeau peut se faire à l'aide de petits projecteurs non clignotants discrètement positionnés et imperceptibles depuis la rue. Les enseignes en bandeau seront éclairées par un dispositif équivalent encastré aux corniches ou intégré aux moulures des devantures en bois. Les néons et caissons lumineux n'ont pas un impact qualitatif.

CAHIER DES DEVANTURES COMMERCIALES

Le **Cahier des Devantures Commerciales** vient compléter le **Cahier de Préconisations Architecturales** dans l'analyse de l'**habitat ancien** du Pays **Haut Languedoc et Vignobles**. Au delà du constat, il renseigne sur les **caractéristiques architecturales** et les **typologies des devantures commerciales**, et apporte des **recommandations** pour vous aider à les **rénover** et envisager une **réhabilitation** complète de la **façade** à l'aide des deux cahiers.



Pays Haut Languedoc et Vignobles

1, rue de la Voie Ferrée - 34360 Saint-Chinian

tel. : 04 67 38 11 10 ; mail : contact@payshlv.com

